septembre - octobre 2011

RADAR

Association des détaillants en alimentation du Québec

LES DÉTAILLANTS PROPRIÉTAIRES :

un chaînon incontournable pour « Donner le goût du Québec »

Voir tous les détails dans le Suivi de dossiers en page 15

Vos formulaires d'inscription et le programme pour notre Congrès annuel 2011 Pages 6-11 ▮ Frais transactionnels : Le groupe de travail de Flaherty peu enclin à légiférer Page 13 ▮ Guichets automatiques privés : L'AMF retourne faire ses devoirs Page 14 ▮ Loi sur les poids et mesures : les détaillants chargés de faire inspecter leurs balances Page 17 ▮

56e CONGRÈS ANNUEL A.D.A.

JOUONS TOUS NOS ATOUTS

du 4 au 6 novembre 2011

GAGNEZ UN VOYAGE POUR 2 • Las Vegas

CONGRÈS AU Fairmont TREMBLANT DU 4 AU 6 NOVEMBRE 2011

Inscrivez-vous avant le 30 septembre 2011 et économisez 200 $ sur les frais d'inscription pour détaillants et 250 $ sur les frais d'insription pour fournisseurs!

Place du Parc, 300, Léo-Pariseau, bureau 1100, Montréal (Québec) H2X 4C1 • Envoi de poste publication 40013299

SOMMAIRE

Mot du président du conseil 3

Mot du président-directeur général 3

Section membres-fournisseurs 4

Inscriptions au Congrès annuel 2011 6-11

Temple de la Renommée 2011
Lauréats Catégorie Petites surfaces et Bannière Metro 12

SUIVI DE DOSSIERS : 13-17

Loi sur les entreprises de services monétaires : la première version du règlement d'application provoque une avalanche de commentaires 14

Livre vert : Le MAPAQ repart en consultation 15

Traçabilité de la viande bovine : le rapport final d'ATQ est très attendu 16

Contrebande du tabac : l'A.D.A. invitée à proposer de nouvelles mesures de lutte en commission parlementaire 17

Contactez vos présidents régionaux :

ESTRIE
Jean-François Frenette
450-375-0300

OUTAOUAIS
Isabelle Tassé
819-568-5545
819-923-1876

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN/
CÔTE-NORD
Caroline Bouchard
418-543-3387

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE/
NORD-DU-QUÉBEC
Julie Pelletier
819-874-7741

BAS-ST-LAURENT
Frédérick D'Amours
418-868-1477

GASPÉSIE
Mathieu Viens
418-364-7380

CENTRE-DU-QUÉBEC
Martin Auger
819-293-6937

QUÉBEC/
CHAUDIÈRE-APPALACHES
Francis Veilleux
418-386-5744
418-390-2300

MONTRÉAL (OUEST)
Enrico Lalonde
514-620-4443

MONTRÉAL (EST)
André Forget
514-493-1230

MAURICIE
Marc DeMontigny
819-376-3028

MONTÉRÉGIE
Michel Lemieux
450-658-1831

Association des détaillants en alimentation du Québec

Place du Parc, 300, rue Léo-Pariseau, bureau 1100
Montréal (Québec) H2X 4C1
Téléphone : (514) 982-0104 • 1-800 363-3923
Télécopieur : (514) 849-3021 • info@adaq.qc.ca

L'association des détaillants en alimentation représente les détaillants propriétaires en alimentation du Québec et défend leurs intérêts et leurs droits, et ce, quels que soient leur bannière et le type de surface qu'ils opèrent. Une publication exclusive aux membres de l'Association des détaillants en alimentation du Québec. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit être autorisée par l'A.D.A. et porter la mention « Reproduite du RADAR »

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN : 1708-4776
www.adaq.qc.ca

Éditeur
Florent Gravel
fgravel@adaq.qc.ca

Rédactrice en chef
Marie-Hélène Giguère
mgiguere@adaq.qc.ca

Comité de rédaction
Pierre-Alexandre Blouin
pblouin@adaq.qc.ca

Marie-Hélène Giguère
mgiguere@adaq.qc.ca

Conception, infographie
IntraMédia
Hélène Ouellet
houellet@datamark.ca

Traductions
Traductions méMOTS

Illustration
Jacques Laplante
jacques@jacqueslaplante.com

Impression
IntraMédia

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif
Christian Jasmin, Président
Daniel Choquette, Vice-président
Dominic Arsenault, Vice-président
Martin Racicot, Trésorier
André Forget, Secrétaire

Administrateurs
Caroline Bouchard
Jonathan Champagne
Marcel Clermont
Michel Dépatie
Jacques Falardeau
Yan Gladu
Ginette Reid
Mario Sauvé

PERMANENCE DE L'A.D.A.
Florent Gravel *Président-directeur général*
Pierre-Alexandre Blouin *Vice-président, Affaires publiques*
Ginette Desjardins *Adjointe au président-directeur général*
Marie-Hélène Giguère *Agente d'information et de recherche*
Louise Gravel *Responsable de la base de données*
Manon Dextras *Directrice, Finances et administration*

POINTS DE VUE

Christian Jasmin
IGA Famille Jasmin, Marché au Chalet inc.
Ste-Adèle

Président du conseil

C'est déjà l'heure de la rentrée… et donc des inscriptions au Congrès annuel de votre association! Comme chaque année, je tiens à vous convier personnellement à cette fin de semaine si importante pour le développement de notre secteur. Votre participation à l'Assemblée générale annuelle est essentielle pour que nous puissions poursuivre notre travail et porter les dossiers qui vous préoccupent le plus. Venez exprimer vos idées, nous sommes à votre service.

Sous le thème « Jouons tous nos atouts », nous pourrons nous interroger et réfléchir tous ensemble sur ce qui fait la spécificité des détaillants propriétaires, sur tout ce qui contribue à nous distinguer des autres types de commerces en alimentation. Le programme des conférenciers est détaillé un peu plus loin dans les pages de votre RADAR.

Nos magasins ont toujours joué un rôle de premier plan dans l'économie de nos régions, et l'impact de nos activités est bien réel dans nos communautés respectives. Aujourd'hui, ces éléments distinctifs sont encore plus vrais avec l'arrivée de nouveaux modèles d'entreprises intégrées à l'américaine dans le secteur de l'alimentation, notamment des supercentres Walmart suivis des magasins Target. N'oublions pas qu'aujourd'hui, nous représentons toujours plus de la moitié des points de vente, mais que cette proportion est complètement inversée dans le reste du Canada. Il faut préserver nos acquis et, pour cela, il faut continuer d'anticiper et de nous maintenir à l'avant-garde des attentes des consommateurs québécois.

Le défi est grand, mais surtout pas impossible! Je souhaite de toutes mes forces qu'en 2020, mon ou mes successeurs puissent encore affirmer la prédominance de notre modèle d'affaire décentralisé. Je souhaite que nos magasins continuent d'être les plus beaux, les plus variés, les plus fréquentés dans l'industrie.

Mais bien sûr, tout cela n'est possible que si nous unissons nos forces, et cela commence par votre participation à nos activités annuelles, dont le Congrès.

Je vous attends et j'ai hâte de vous écouter et d'échanger avec vous de vive voix!

Bonne rentrée et au plaisir!

Christian Jasmin

Florent Gravel

Président-directeur général

Dossier du lait : notre cri du cœur a été entendu!

Enfin! Même s'il n'y a pas encore lieu de sabrer le champagne… je prends le risque de mettre une bouteille au frais… une bouteille de lait bien sûr! Laissez-moi vous expliquer….

Le 19 mai dernier, le Conseil des industriels laitiers du Québec (CILQ) demandait à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de modifier sans audience le règlement sur les prix du lait aux consommateurs pour le 1er août 2011. Cette demande survenait à la suite de l'annonce de la Commission canadienne du lait d'augmenter le prix du lait de consommation à cette date. Le CILQ demandait à ce que la hausse consentie aux producteurs soit ainsi appliquée à toute la chaîne de production laitière.

Soucieuse de donner la chance à toutes les parties concernées de s'exprimer, la RMAAQ a tout de même tenu une audience le 14 juin dernier. Présente, l'A.D.A. a réitéré sa position : peu importe l'augmentation ou la formule de calcul employée, nous demandons à ce qu'une augmentation du prix minimum à deux volets soit accordée, soit une pour les détaillants et une autre pour les laiteries, sachant que les producteurs bénéficient déjà de leur propre indexation annuelle.

Ce message, répété maintes et maintes fois, semble enfin avoir été entendu. En effet, au lendemain de la rencontre, soit le 15 juin, la RMAAQ accordait l'augmentation réclamée par le CILQ dans sa décision n° 9676. Mais dans le texte de la décision se cachait, au point 20, une agréable surprise :

« CONSIDÉRANT QUE la Régie estime qu'il y a lieu de considérer l'équité entre les laiteries et les détaillants dans le partage de l'indexation des autres coûts et recevra avec intérêt les propositions qui pourraient lui être faites dans le cadre de la révision des mécanismes de fixation des prix du lait de consommation déjà annoncée dans sa décision 9558 du 20 décembre 2010. »

L'A.D.A. se prépare donc aux audiences de décembre prochain avec beaucoup d'enthousiasme. La partie n'est pas encore gagnée, mais tout nous indique qu'il est permis d'espérer.

Congrès 2011

L'exemple du lait est très révélateur et illustre la pertinence de notre association. Après des heures de travail, de recherche, de rencontres, de consultation, le dossier du lait avance et atteint pratiquement sa fin. Une fois accordée aux détaillants, cette augmentation à deux volets sur le prix minimum du lait aura un impact direct et concret sur votre vie de tous les jours. C'est pour cette raison qu'il est important de venir nous rencontrer en novembre lors du Congrès, et de participer ainsi à nos efforts de mobilisation. L'A.D.A. fait la différence, et l'A.D.A.… c'est chacun de vous!

Au plaisir de vous voir à Mont-Tremblant!

Florent Gravel

SECTION MEMBRES FOURNISSEURS

Daniel Fradette
Pepsi'Co

Daniel Fradette, **président du Comité de direction des membres-fournisseurs**

Cette année, le slogan de notre Congrès annuel en dit beaucoup sur nos intentions : « **Jouons tous nos atouts** » ou si vous le voulez « All in ». Celles et ceux qui suivent nos activités depuis un certain temps savent que le comité des fournisseurs a été formé depuis environ 18 mois et reconnaissent les efforts qui ont été déployés pour assurer le succès de la SMF.

Lors de cette fin de semaine qui se déroulera dans un site enchanteur, vous pourrez rencontrer pas moins de 150 marchands influents et autant de fournisseurs représentant des marques importantes et d'autres moins connues, ainsi que plusieurs membres exécutifs des différents bureaux chefs.

Vous pourrez également exercer votre devoir et assister à l'assemblée annuelle afin d'émettre vos opinions et de vous mettre à jour sur l'évolution des différents dossiers. Bien sûr, vous pourrez voter et élire ceux qui vous représenteront au niveau des sièges qui seront libres cette année. Une table ronde aura également lieu pour nous permettre d'échanger dans une forme plus libre sur les sujets qui vous interpellent.

Cette année encore, le programme de la fin de semaine vous propose des conférences animées par des professionnels, et ciblant des sujets qui vous intéressent. Sans oublier la prestigieuse soirée du Temple de la renommée, qui se déroulera le samedi soir et pendant laquelle quatre lauréats recevront un hommage.

Alors gens d'action, gens de défis, gens d'opinion, nous comptons sur votre présence les 4-5-6 novembre prochain. N'oubliez pas le petit défi que je vous ai tous lancé au cocktail dînatoire : chaque fournisseur doit inviter un nouveau fournisseur avec lui – plus on est de gens, plus on est uni et plus on est fort!

Comme notre slogan le dit si bien : **Jouons tous nos atouts** et nos atouts c'est **VOUS**!

C'est le moment idéal pour vous joindre à nous, je vous attends!

Daniel Fradette

Comité de direction des membres-fournisseurs de l'A.D.A.

DANIEL FRADETTE
Pepsi'Co

MARIE-JOSÉE HENRI
Les Boulangeries surgelées Maple Leaf (Canada Bread)

JEAN-FRANÇOIS COURCHESNE
Groupe Chagall inc.

GÉRALD CAYOUETTE
Les Aliments de consommation Maple Leaf

LUC JETTÉ
Brasserie Sleeman ltée

MICHEL A. FORTIN
JTI-Macdonald

MARC SAUVAGEAU
Acosta Canada inc.

RICHARD GAGNON
Savoura

STÉPHANE BOUCHARD
Distribution Régitan Limitée

DOMENIC J. MANCUSO
Saputo inc.

ANNICK GAZAILLE
IGA Gazaille
Ex-présidente A.D.A.

Desjardins &

L'ASSUREUR POUR ENTREPRISES QUI CONNAÎT VOTRE COMMERCE DANS LES MOINDRES DÉTAILS.

CHOISISSEZ VOUS AUSSI UNE SOLUTION D'ASSURANCE SUR MESURE.
PARLEZ À UN EXPERT AU 1 888 AFFAIRES (1 888 233-2473).

DesjardinsAssurancesEntreprises.com/Alimentation

Desjardins & Cie

C'est tout Desjardins qui appuie les entreprises.

Desjardins
Assurances générales

Coopérer pour créer l'avenir

56e CONGRÈS ANNUEL A.D.A.

JOUONS TOUS NOS ATOUTS

du 4 au 6 novembre 2011

L'INSCRIPTION COMPLÈTE POUR DEUX PERSONNES INCLUT :

4 novembre : Cocktail d'ouverture, souper, spectacle **Hommage aux Beatles** et orchestre **« Sandra and the Latin Groove »**

5 novembre : Déjeuner, conférences, dîner-buffet, cocktail, souper, **Gala Temple de la renommée A.D.A.** animé par Mélanie Maynard et soirée **Casino**

6 novembre : Déjeuner-conférence de **Jasey-Jay Anderson**

L'INSCRIPTION À LA CARTE :

4 novembre : Soirée d'ouverture 2011
(Cocktail et souper et soirée) à compter de 18 h
225 $ / pers. (+ taxes)

5 novembre : Soirée Gala Temple De la Renommée A.D.A. 2011
(Cocktail et souper et Gala) à compter de 18 h
350 $ / pers. (+ taxes)

ESCOUADE JEUNESSE POUR LES 2 À 13 ANS

Activités, ateliers et sorties sont prévus pour amuser les enfants tout au long du congrès.

Vendredi 12 novembre Souper et activité en soirée

Samedi 13 novembre Journée d'activité comprenant le déjeuner, le dîner et le souper

Dimanche 14 novembre Brunch de clôture

INSCRIPTION

150 $ + taxes pour le premier enfant

100 $ + taxes pour les enfants additionnels

Formulaire d'inscription DÉTAILLANT

INSCRIPTION complète

	membre	non-membre
dépanneur	600 $	800 $
épicerie – de 6000 pi²	800 $	1000 $
épicerie + de 6000 pi²	1000 $	1200 $

Épargnez jusqu'à 200 $ en vous inscrivant avant le 30 septembre 2011

NB : L'inscription complète est valide pour une (1) personne et son (sa) conjoint(e).

INSCRIPTION Escouade Jeunesse

150 $ + taxes pour le premier enfant
100 $ + taxes pour les enfants additionnels

FRAIS D'INSCRIPTION CONGRÈS A.D.A. 2011

Important : Veuillez retourner ce formulaire et votre paiement avant le 1er novembre.

_____$ + _____$ = _____$ + _____$ = _____$
TOTAL AVANT TAXES — TPS(5%) — SOUS-TOTAL — TVQ(8,5%) — GRAND TOTAL

☐ Visa ☐ Master Card ☐ Chèque à l'ordre de : A.D.A.

Nom du détenteur _____ No. de carte _____

Date d'expiration _____ Signature _____

Entreprise _____

Adresse _____ Ville _____

Province _____ CodePostal _____

Courriel _____

Téléphone ( ) _____-_____ Cell. ( ) _____-_____ Télécopieur ( ) _____-_____

Allergie alimentaire ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez : _____

Nom (délégué(e) et conjoint(e))	Prénom

Nom (enfants)	Prénom	Âge

Important : Vous devez réserver vos chambres avec le Fairmont Tremblant
Comment réserver : En ligne https://resweb.passkey.com/go/adaq
Sans frais : 1 800 441-1414
Votre code de réservation est :ADAQ8 ***N'oubliez pas de le mentionner***

Annulation : Vous devez envoyer un avis écrit à l'A.D.A. avant le 7 octobre 2011 afin de recevoir un remboursement complet moins les frais d'inscription de 75 $ perçus par inscription. Aucun remboursement après le 21 octobre 2011; les substitutions sont acceptées. Le paiement complet doit être fait pour que l'inscription soit valide.

Retournez ce formulaire d'inscription
PAR TÉLÉCOPIEUR : 514-849-3021

PAR LA POSTE
300, rue Léo Pariseau, bureau 1100
Place du Parc
Montréal (Québec)
H2X 4C1

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Congrès 2011

VENDREDI

16h00 – 18h00	Inscription
18h00 – 19h00	Cocktail - Ouverture officielle
19h00 – 00h00	**Soirée d'ouverture** • Mot de bienvenue du président : M. Christian Jasmin • Souper et **spectacle Hommage aux Beatles** • Orchestre **« Sandra and the Latin Groove »**

SAMEDI

08h00 – 18h00	Inscription
07h30 – 09h00	Déjeuner
09h00 - 09h45	**Conférencier :** **Jean Gattuso**, chef de l'exploitation, président et chef de la direction, A. Lassonde Inc.
09h45 - 10h30	**Conférencier :** **Stéphane Hue**, stratège en médias numériques, Touché ! PHD
10h30 – 10h45	Pause-Santé
10h45 – 11h45	**Conférencier :** Invité surprise !
11h45 – 13h30	Dîner buffet
13h30 – 15h30	**Table ronde des détaillants** Intervenants : Christian Jasmin, président et Florent Gravel, président-directeur général de l'A.D.A. **Table ronde des fournisseurs** Intervenant : Daniel Fradette, président de la Section
15h30 – 15h45	Pause-santé
15h45 – 16h45	**Assemblée annuelle des détaillants** membres-détaillants A.D.A. seulement **Assemblée annuelle des fournisseurs** membres-fournisseurs A.D.A. seulement
17h30 – 18h30	Cocktail
18h30 – 00h00	**Souper et soirée gala « Temple de la renommée A.D.A. 2011 »** animée par Mélanie Maynard

DIMANCHE

08h00 – 09h00	Petit déjeuner buffet
09h00 – 10h30	Mot de la présidence du Conseil d'administration **Conférence de Jasey-Jay Anderson**
11h00	Clôture du congrès

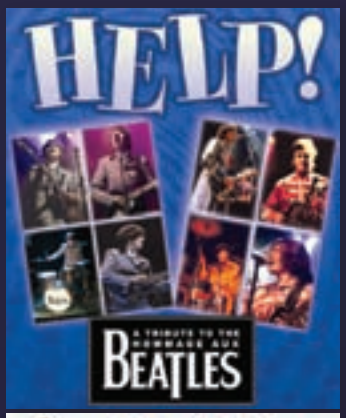

Réservation de chambres

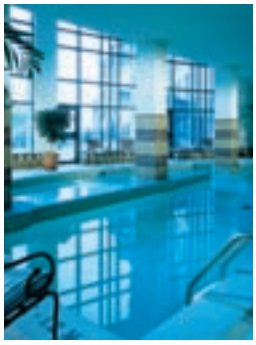

Association des détaillants en alimentation du Québec (Code : ADAQ8)
Du 3 au 6 novembre 2011

Chambre Fairmont	☐ $205.00 CAD	☐ Fumeur	☐ N. fumeur
Chambre Fairmont Vue	☐ $215.00 CAD	☐ Fumeur	☐ N. fumeur
Chambre Fairmont deluxe	☐ $230.00 CAD	☐ Fumeur	☐ N. fumeur

Pour faire votre réservation en ligne, veuillez visiter le site suivant : https://resweb.passkey.com/go/adaq

Date d'arrivée _____ Heure _____

Date de départ _____

Nom _____

Compagnie _____

Adresse _____ Code Postal _____

Tél. _____ Cell. _____ Télec. _____

Courriel _____

No de Club du Président Fairmont _____

Garantie par Carte de crédit
Toutes les réservations doivent être garanties par carte de crédit

☐ Visa ☐ Master Card ☐ American Express ☐ Discover No _____ Exp. _____

Personne avec laquelle vous partagez la chambre _____

Demandes spéciales : _____

Les réservations doivent être reçues avant le **3 octobre 2011**. Au delà de cette date, le tarif de groupe ne sera plus en vigueur et les réservations seront acceptées selon les disponibilités seulement.

Suites : S'il vous plaît, communiquer directement avec l'hôtel sans frais au 1 800 441-1414

- Si le tarif et la catégorie de la chambre demandés ne sont pas disponibles, le tarif et la catégorie suivants seront réservés
- Les tarifs annoncés sont en dollars canadiens et les taxes applicables sont en sus.

(Par chambre, par nuit - Taxe d'hébergement: 3%, TPS: 5%, TVQ: 8.5%)

Heure d'inscription : 16h00

Heure de départ : 12h00 (frais additionnels pour les retards) **Annulation :** ***72 heures avant l'arrivée***

Télécopieur bureau réservations hôtel 819 681-7099
Centre Global des réservations 1-800-441-1414

56e CONGRÈS ANNUEL A.D.A.

JOUONS TOUS NOS ATOUTS

du 4 au 6 novembre 2011

Avis de convocation pour les membres-détaillants

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'A.D.A.

le samedi 5 novembre 2011 à 15 h 30 au Fairmont Tremblant

Cher membre-détaillant,

Le président du conseil d'administration, M. Christian Jasmin, me prie de vous convoquer à l'assemblée annuelle des membres-détaillants de l'A.D.A., qui aura lieu dans le cadre du 56e Congrès annuel de l'Association, **le samedi 5 novembre 2011** au Fairmont Tremblant situé au 3045, Chemin de la Chapelle, Mont Tremblant, Québec. Téléphone: 1-888-610 7575 Site Web: www.fairmont.com

L'assemblée constitue l'occasion idéale de prendre connaissance du programme d'action de votre Association, d'influencer ses orientations afin qu'elles correspondent à vos attentes et d'y rencontrer vos collègues des autres bannières à travers le Québec.

J'attire votre attention sur les textes qui suivent. Je vous invite vivement à utiliser votre privilège de membre en soumettant des propositions concernant d'une part, des sujets de préoccupations que vous souhaitez voir aborder, et d'autre part, la composition du conseil d'administration qui vous représentera.

Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à cet événement annuel majeur, je vous prie d'accepter mes meilleures salutations.

André Forget
Secrétaire
Dépanneurs Forget, Montréal

Résolutions soumises par les membres-détaillants

Dans le cadre de l'assemblée annuelle du samedi 5 novembre, des résolutions préalablement soumises par les membres pourront être adoptées, afin d'orienter les actions de l'A.D.A. Ces résolutions peuvent porter sur les dossiers présentement actifs ou sur des nouveaux dossiers pour lesquels vous aimeriez que l'A.D.A. intervienne.

L'article 20.1 du règlement général de l'A.D.A. stipule que :

> *« Toute régionale et/ou tout membre de l'A.D.A. pourra soumettre à la considération de l'assemblée annuelle une ou des résolutions, pourvu que le texte complet soit transmis au siège social de l'A.D.A.* ***au moins 30 jours avant cette assemblée****. »*

Si vous souhaitez présenter une ou plusieurs résolutions à l'assemblée annuelle, veuillez soit remplir l'espace prévu à cette fin à la page suivante et utiliser d'autres feuilles au besoin, ou si vous le préférez, nous transmettre vos propositions par courriel, tel qu'indiqué et selon le modèle proposé à la page 11.

Élections des administrateurs

Conformément à l'article 27.1 du règlement général de l'A.D.A., un Comité de mise en nomination a été constitué afin de combler les sièges au conseil d'administration.

Six (6) administrateurs termineront leur mandat cette année et trois (3) sièges sont présentement vacants; sept (7) administrateurs termineront leur mandat en 2012; huit (8) sièges feront donc l'objet d'élections cette année afin de compléter le conseil d'administration, composé d'un maximum de 16 membres-détaillants. Il est à noter que selon nos Règlements, la durée du mandat d'un administrateur est de deux (2) ans, renouvelable.

Le comité de mise en nomination 2011 est composé du président du conseil et de deux anciens administrateurs, soient :

- Christian Jasmin, IGA Marché Au Chalet inc., Ste-Adèle
- Isabelle Dunn-Doutre, Marché Dunn Richelieu, Montréal
- Serge Bernier, Entreprise Daigle-Thibault Inc. BONI-SOIR, Granby

L'article 27.2 du règlement général de l'A.D.A. stipule que :

> *« (...) toute régionale ou tout membre de l'A.D.A. peut recommander au comité de mise en nomination un ou plusieurs membres, pourvu que cette recommandation soit transmise au siège social de l'A.D.A.* ***au moins 30 jours avant l'assemblée annuelle. »***

Nous vous invitons donc à soumettre à la considération du comité de mise en nomination, le nom de la ou des personne(s) que vous souhaiteriez voir vous représenter au conseil d'administration de l'A.D.A., soit en remplissant le formulaire de la page suivante, ou en transmettant vos propositions par courriel à Ginette Desjardins à l'adresse suivante : gdesjardins@adaq.qc.ca.

RÉSOLUTION(S) SOUMISE(S)

À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'A.D.A.

le samedi 5 novembre 2011 au Fairmont Tremblant

SUJET : _____

Attendu que _____

Attendu que _____

Attendu que _____

Il est proposé que _____

_____

_____

_____

_____

Membre-détaillant qui fait la proposition : _____

Commerce : _____ SIGNATURE _____ No de membre : _____

Coordonnées pour vous joindre : _____

_____

Courriel : _____

CANDIDATURE(S) SOUMISE(S)

AU COMITÉ DE MISE EN NOMINATION

En vue de l'assemblée annuelle de l'A.D.A. du 5 novembre 2011, au Fairmont Tremblant, je, soussigné(e), soumets à la considération du Comité de mise en nomination la ou les personne(s) suivante(s) au poste d'administrateur au conseil d'administration de l'A.D.A.:

NOM	COMMERCE	VILLE	No MEMBRE

Signature du proposeur : _____ Commerce : _____

No téléphone : _____ No de membre : _____

Courriel : _____

Prière de retourner au plus tard le 5 octobre 2011 à :

Association des détaillants en alimentation du Québec (A.D.A.)

À l'attention de **Ginette Desjardins**
300, rue Léo-Pariseau, bureau 1100
Place du Parc, Montréal (Québec) H2X 4C1

Télécopieur: (514) 849-3021
Courriel: gdesjardins@adaq.qc.ca
Téléphone: (514) 982-0104 ou 1 800 363-3923 (poste 230)

TDR

Nomination au
Temple de la Renommée A.D.A. 2011

L'A.D.A. est heureuse de dévoiler ses deux derniers - mais non les moindres - lauréats 2011 au Temple de la Renommée de l'A.D.A.

C'est avec un immense plaisir que nous vous invitons à venir célébrer ces nominations et à rendre hommage à ces grandes figures de l'alimentation le 5 novembre prochain, lors du 56e Congrès annuel de l'A.D.A., qui se tiendra au Fairmont Mont-Tremblant.

Nous vous attendons tous pour cette soirée de gala mémorable!

Catégorie Petites surfaces :

Il s'agit d'Yves Marcoux, propriétaire du Marché Francy inc. (Beau-Soir) situé dans le quartier Sud-Ouest de la grande région de Montréal. Monsieur Marcoux et son épouse, Mme Lorraine Lemieux, ont passé le relais à leur fils Jean-François depuis 2005, année où ils ont pris « une semi-retraite ».

◀ Yves Marcoux,
propriétaire du Marché Francy inc. (Beau-Soir) à Montréal, Jean-François Marcoux et Lorraine Lemieux

Bannière Metro :

Le lauréat Metro de cette année se passe de présentation. M. Guy Pelletier a accepté chaleureusement l'hommage que ses collègues ont souhaité lui rendre en 2011. La bannière GP ne comptait pas moins de 15 supermarchés au moment de son rachat par Metro, en août 2009.

◀ Guy Pelletier,
président et chef de la direction du Groupe GP et ancien propriétaire des 15 supermarchés GP (Metro) dans l'Est du Québec

SUIVI DE DOSSIERS

Voici un aperçu des développements de certains dossiers que nous menons et des nouvelles d'actualités reliées à votre secteur d'activités. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire ou encore pour nous transmettre des renseignements qui nous permettront de mieux documenter nos dossiers.

Frais transactionnels : un bref bilan de la situation	13-14
Guichets automatiques privés : l'AMF écoutera-t-elle l'industrie?	14
Livre vert : à quand une réelle prise de position?	15
Traçabilité de la viande bovine : où s'en va le MAPAQ?	16

FRAIS TRANSACTIONNELS

Pas de législation en vue!

Le Groupe de travail sur l'examen du système de paiement mis sur pied par le ministre des Finances du Canada, Jim Flaherty, vient de publier un premier rapport. Ce document de discussion décrit l'évolution de la réflexion du Groupe de travail depuis sa mise sur pied, en juin 2010. « *Il énonce les principes qui, selon les membres du Groupe, devront être mis en œuvre pour que le Canada devienne un chef de file à l'échelle mondiale en matière de paiements. Il fait l'inventaire des défis qui nous paraissent les plus déterminants. Enfin, il fournit la première ébauche d'un nouveau cadre de gouvernance, que nous raffinerons au cours des prochains mois* », tel que l'explique en introduction la présidente du Groupe, Patricia Meredith, anciennement vice-présidente exécutive à la CIBC.

Même si on est encore loin du résultat souhaité, le Groupe a admis dans ces pages qu'une problématique existe réellement quant aux montants payés par les commerçants en frais transactionnels. On y cite même un rapport émis par la *Federal Reserve Bank of Boston*, selon lequel on évoque la possibilité que la réduction des commissions payées par les commerçants et des récompenses associées aux cartes augmente le bien-être des consommateurs.

Le Groupe de travail demeure toutefois très prudent, et s'il évoque l'éventualité d'un cadre législatif, il précise immédiatement que « la nouvelle législation se voudrait légère en établissant des normes minimales pour l'industrie ». Il ne semble donc pas être question d'imposer un plafond aux émetteurs de crédit et grandes banques.

Le Groupe propose également la création d'un Organisme de sectoriel autoréglementé (OSA) et à adhésion obligatoire pour les intervenants du système de paiement. Un organisme de surveillance des paiements (OSP) public et indépendant pourrait aussi être constitué pour maintenir une vigie en matière de paiements tout en servant de conseiller pendant les périodes de transition.

Le Groupe poursuit les consultations pour recueillir les commentaires de l'industrie et des consommateurs sur ce document jusqu'au 15 septembre 2011, à minuit. Les exemples et commentaires des détaillants sont tous les bienvenus et sont même souhaités. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous aimeriez connaître la procédure à suivre pour faire part de votre réaction, quelle qu'elle soit!

Tous les documents sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

http://www.fin.gc.ca/activty/consult/tfpsr-gtesp-fra.asp

Toronto utilisera le débit pour verser l'aide sociale aux bénéficiaires

Contrairement au ministère de la Sécurité publique du Québec, qui avait choisi il y a quelques mois de distribuer les indemnités aux sinistrés de la Montérégie par l'entremise de cartes de crédit, la ville de Toronto vient de faire preuve de bon sens.

En effet, d'ici la fin de l'année, les bénéficiaires de l'assistance sociale qui le souhaitent se verront remettre une carte de débit spéciale, sur laquelle leur allocation mensuelle sera déposée. Les services sociaux de la ville prévoient économiser jusqu'à 2,5 millions $ en procédant de cette façon plutôt que par chèque.

Il s'agit pour l'instant d'une première au Canada, mais qui pourrait bien se répéter assez rapidement dans d'autres juridictions.

Les commerçants américains paieront 21 ¢ par transaction de débit

La Fédération nationale du commerce de détail américaine (NRF) – la plus importante association de commerçants au monde – est insatisfaite du règlement proposé à fin juin par la Réserve américaine pour les frais transactionnels. En effet, les grandes banques et émetteurs de crédit ne pourront plus imposer de tarifs supérieurs à 21 ¢ par transaction de débit, alors que la NRF s'attendait plutôt à un plafond de 12 ¢. Tout en déplorant que la Réserve fédérale ait privilégié le lobby des grandes banques plutôt que le bien-être des consommateurs, la Fédération reconnaît qu'il s'agit tout de même d'un pas dans la bonne direction.

Cette décision survient trois semaines après que le Sénat ait rejeté une proposition d'amendement à la loi qui aurait permis le report indéterminé de l'entrée en vigueur de cette nouvelle règlementation sur les frais transactionnels. Pour arriver à convaincre le Sénat de ne pas céder à la pression des grandes banques en faveur d'un report, la NRF a procédé à une gigantesque campagne de sensibilisation auprès des consommateurs des quatre coins des États-Unis.

Aujourd'hui, les commerçants américains qui le souhaitent pourront offrir des rabais pour encourager leurs clients à payer au moyen d'une carte de débit plutôt qu'une carte de crédit. La NRF continuera sa bataille pour qu'un taux maximum soit éventuellement imposé également sur les transactions de crédit.

Chaque année, les Américains déboursent 50 milliards $ en frais transactionnels.

Tribunal de la concurrence

À la suite de la plainte formulée par le Bureau de la concurrence le 15 décembre 2010 au sujet des pratiques anticoncurrentielles de Visa et de MasterCard, le Tribunal de la Concurrence a établi un calendrier d'étude. Les audiences sont fixées aux mois d'avril et de mai 2012, tandis que les débats se tiendront en juin 2012. Il faut donc s'armer de patience, car aucune décision ne risque d'être rendue avant plusieurs mois encore…

LOI SUR LES ENTREPRISES DE SERVICE MONÉTAIRE

Écriture du règlement : l'AMF en réflexion

Après avoir recueilli un volume très important de commentaires lors des consultations publiques sur le Règlement d'application de la Loi sur les entreprises de services

monétaires et du Règlement sur les droits et tarifs, qui se sont achevées le 11 juillet dernier, l'Autorité des marchés financiers travaille maintenant à l'analyse de ces commentaires. Le suspense demeure entier, mais l'AMF affirme que, pour l'instant, aucune position n'a été prise et que donc, toutes les avenues sont envisagées. Le règlement pourrait-il donc être révisé dès cet automne? Sans crier victoire, l'A.D.A. tient à remercier ses membres qui ont collaboré à exemplifier les problématiques qu'engendrerait la loi dans sa forme actuelle….

À SUIVRE

AGROALIMENTAIRE

Livre vert : nouveau *round* de consultations

Rendu public au début du mois de juin dernier, le très attendu Livre vert pour une

politique bioalimentaire renvoie l'industrie à une nouvelle phase de consultations à l'automne. Assez consensuel, le document se distingue surtout dans sa volonté de faire du produit agroalimentaire québécois une pierre angulaire de la politique, en déplaçant le centre d'attention de la production au consommateur. Il est maintes fois indiqué que l'on cherchera notamment à faire davantage de place aux produits d'ici dans les supermarchés.

Les circuits courts sont désignés comme des incontournables du développement de l'industrie agroalimentaire du Québec. Une bonne nouvelle pour les détaillants propriétaires, bras naturels de mise en marché en circuit court. L'éclosion et la pérennité de bon nombre de producteurs et de transformateurs dépend en grande partie de cette relation de confiance avec les détaillants de leur communauté.

Le Livre vert reconnaît l'importance de mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois, mais l'A.D.A. ose espérer que Québec sera aussi conscient de l'importance de rendre ces produits accessibles aux consommateurs. C'est d'ailleurs sur des mesures concrètes qui pourraient être intégrées à une future loi cadre que nous insisterons dans nos commentaires au MAPAQ.

Les auditions publiques en commission démarreront le lundi 12 septembre et l'A.D.A. sera assurément du nombre des groupes qui seront entendus. L'intention du ministre Corbeil est que la nouvelle loi soit adoptée avant la fin de cette année.

Le texte intégral du Livre vert peut être consulté sur le site du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Traçabilité de la viande bovine : sécurité alimentaire ou marketing?

La version préliminaire du rapport final d'Agri-Traçabilité Québec (ATQ), au sujet de la traçabilité de la viande bovine tout au long de la filière, a finalement été déposée au comité de travail dont l'A.D.A. fait partie à la fin d'août. Il s'agit d'un compte-rendu très factuel des visites qu'a effectué ATQ auprès de quelques entreprises qui opèrent dans la production, la transformation et la vente au détail de viande bovine. Cette première version est trop sommaire pour dresser un portrait de l'état actuel de la traçabilité des ces produits au Québec. En effet, l'état de la situation n'y est rapporté que factuellement, sans que l'information soit nécessairement analysée ou traitée. L'A.D.A., ainsi que d'autres membres du comité de travail, ont demandé à ATQ de préciser ses conclusions à la suite de cette première série de visites, et bien sûr de les leur communiquer.

Il est essentiel pour l'A.D.A que les performances, réalités, contraintes et obligations des détaillants québécois soient prises en compte dans les recommandations d'ATQ, surtout si le projet devait se poursuivre dans une deuxième phase d'essais terrain pour l'amélioration de la traçabilité de la viande bovine.

L'A.D.A. souhaite que la réalité soit clairement représentée avant toute chose, car la traçabilité qui dessert réellement la sécurité des aliments tient à cœur à tous les détaillants, sans que ceux-ci soient pour autant prêts à financer un système dont l'objectif serait finalement de servir au marketing ou « branding » de certains produits. Garantir l'image de marque ou l'origine géographique des produits n'est pas du ressort de la sécurité alimentaire, mais sont des éléments qui pourraient très bien être étudiés par le CARTV, dont c'est justement le mandat.

À SUIVRE

Autre élément important : il y a de l'ambiguïté sur la volonté du MAPAQ de réglementer sur la traçabilité de la viande bovine. Bien évidemment, l'A.D.A. souhaite collaborer de bonne foi aux projets d'amélioration de la chaîne, mais pour y arriver il faut que chacun mette les cartes sur la table, et qu'il n'y ait pas d'agenda caché.

Pour l'instant, ATQ promet de plancher sur un rapport final plus « abouti » et de revenir vers le comité au milieu d'octobre. Un dossier à suivre de très près…

Aliments du Québec révise ses normes de déclaration de contenu!

Depuis sa création en 1996, Aliments du Québec contribue par ses activités de promotion et de sensibilisation à l'augmentation des parts de marché des produits agroalimentaires québécois. Afin de maintenir et d'accroître la notoriété de son label auprès des consommateurs, des producteurs et des transformateurs, Aliments du Québec a procédé à une révision des normes régissant les droits d'utilisation commerciale de ses logos sur les produits alimentaires.

Peut être considéré comme un Aliment du Québec tout produit entièrement québécois ou tout produit composé d'un minimum de 85 % d'ingrédients d'origine québécoise, et ce, à condition que tous les ingrédients principaux proviennent du Québec. Toutes les activités de transformation et d'emballage doivent être réalisées au Québec.

Peut être considéré comme un Aliment préparé au Québec tout produit entièrement transformé et emballé au Québec. Lorsque les ingrédients principaux sont disponibles au Québec en quantité suffisante, ils doivent être utilisés.

Tous les membres doivent se conformer à ces nouvelles définitions à compter du 1er septembre 2011 ou à la date de renouvellement de leur adhésion à Aliments du Québec. Autre changement : pour suivre les normes de l'industrie, le nouveau formulaire d'adhésion devra être rempli en unité de poids plutôt qu'en dollars.

Un système de contrôle et d'audit aléatoire sera mis en place afin de veiller à ce que les normes régissant l'utilisation des logos soient respectées. Un comité sera également formé pour gérer efficacement et équitablement tout cas ambigu ou litigieux.

N'oubliez pas de référer vos fournisseurs à Aliments du Québec car ils sont peut-être admissibles au label!

Pour plus de détails, consultez le www.alimentsduquebec.com

À vos balances!

Mesures Canada souhaite rétablir les examens périodiques obligatoires en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Le projet de loi C-14 modifie deux éléments importants.

D'abord, ce sont maintenant les commerçants qui seront responsables de faire examiner leurs appareils par des inspecteurs privés à chaque période de 5 ans. Mesures Canada poursuivra toutefois ses inspections aléatoires, et une attention particulière sera apportée aux plaintes provenant des consommateurs.

Deuxièmement, un nouveau régime de pénalité sera introduit par Mesures Canada, afin d'être plus dissuasif envers les fraudeurs et récidivistes. Ceux-ci, somme toute peu nombreux, nuisent grandement à la confiance des consommateurs.

Dans la mesure où il n'y a pas d'abus des fournisseurs de service privé pour l'inspection des balances, le projet n'est pas une mauvaise chose selon l'A.D.A. La majorité des commerçants se conforment déjà dès le premier avis, les poursuites sont rares. Mais actuellement, les fraudeurs récidivistes s'en sortent avec des peines ridicules… soit des amendes n'excédant pas 300 $. Cependant, pour qu'une telle disposition soit un véritable succès, il est impératif que l'application soit effectuée de manière uniforme à tous les commerces de détail, même aux marchés publics!

Tabac

La Commission des Finances publiques a invité l'A.D.A. à participer à un mandat d'initiatives portant sur l'étude des mesures pour contrer la consommation de tabac de contrebande. Trois prémisses ont toutefois été imposées à la réflexion des participants, soit l'exclusion d'une solution qui comporterait un baisse des taxes ou le ciblage d'une communauté en particulier, et surtout la prise en compte du problème de l'acceptabilité sociale de l'usage du tabac de contrebande.

L'A.D.A. a donc déposé un mémoire devant la Commission afin de proposer des mesures concrètes. Maintien et extension du programme VITAL (maintenant annexé à Accès Tabac), interdiction légale de consommation de tabac de contrebande, et pénalisation de l'achat de produits du tabac par les mineurs.

Mais ce que l'A.D.A. demande surtout au gouvernement, c'est de miser sur la relation de collaboration qui existe dans le dossier de la contrebande, entre toutes les parties. Les détaillants en alimentation du Québec sont soumis à une règlementation hyper stricte pour les produits du tabac, bien qu'il s'agisse tout de même d'un produit légal. Depuis les dernières années, les commerçants ont investi des sommes colossales dans le réaménagement de leurs magasins, afin de se conformer aux exigences de la nouvelle Loi. Aujourd'hui, le gouvernement se doit de mettre tout en œuvre afin de limiter au maximum la concurrence déloyale de la contrebande, qui stagne toujours autour de 20 % du marché.

Nos présidents régionaux

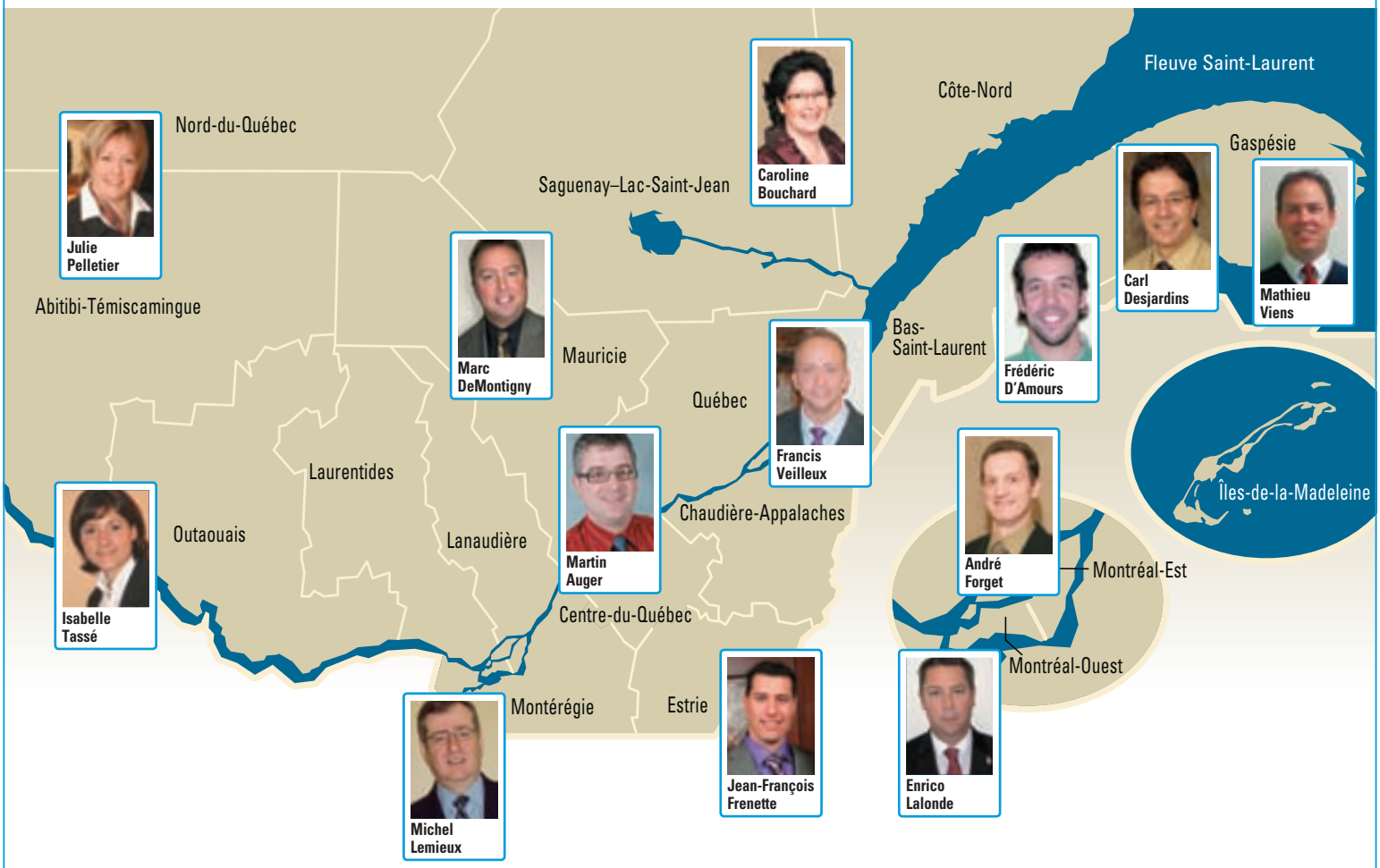

Pour rejoindre la présidente ou le président de votre région

ESTRIE
Jean-François Frenette
Dépanneur Ultra des Cantons (Boni-Soir)
1359, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 8C8
450-375-0300

OUTAOUAIS
Isabelle Tassé
Supermarché Tassé (Provigo)
22 Des Flandres
Gatineau (Québec)
J8T 4R7
819-568-5545

SAGUENAY-LAC ST-JEAN / CÔTE-NORD
Caroline Bouchard
Marché Centre-Ville (AXEP)
31, rue Jacques-Cartier Ouest
Chicoutimi (Québec)
G7J 1E7
418-543-3387

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE / NORD-DU-QUÉBEC
Julie Pelletier
IGA Pelletier Carrefour
1801, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec)
J9P 5K1
819-874-7741

CENTRE-DU-QUÉBEC
Martin Auger
Super Marché Clément (IGA)
2000, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec)
J3T 2A2
819-293-6937

QUÉBEC / CHAUDIÈRE-APPALACHES
Francis Veilleux
Boucherie Veilleux inc. (IGA Extra)
1000, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)
G6E 1M2
418-386-5744

MAURICIE
Marc DeMontigny
Supermarché R. Fournier inc. (Metro)
850, Thibeau
Trois-Rivières (Québec)
G8T 7A6
819-376-3028

MONTÉRÉGIE
Michel Lemieux
Marché Michel Lemieux inc. (IGA)
450, boulevard Richelieu
Richelieu (Québec)
J3L 3R8
450-658-1831

BAS-ST-LAURENT
Frédéric D'Amours
Marché Centre-Ville (Richelieu)
59, Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 1L4
418-868-1477

Carl Desjardins
Alimentation de la Mitis (IGA)
1330, Boulevard Gaboury
Mont-Joli (Québec)
G5H 4B2
418-775-8915

GASPÉSIE
Mathieu Viens
Marché L.V. Ltée (Metro)
686, boulevard Perron
Carleton-sur-Mer (Québec)
G0C 1J0
418-364-7380

MONTRÉAL-EST
André Forget
Dépanneur Forget (Beau-Soir)
8445, Ontario Est
Montréal (Québec)
H1L 3E7
514-493-1230

MONTRÉAL-OUEST
Enrico Lalonde
IGA Extra, Famille Lalonde
640, Jacques-Bizard
Montréal (Québec)
H9C 2H2
514-620-4443

Association des détaillants en alimentation du Québec

Détaillants en alimentation, vous savez que les consommateurs d'ici sont de plus en plus nombreux à opter pour les aliments du Québec ! **Plus de 12 000 produits** affichent déjà le logo Aliments du Québec et l'industrie innove sans cesse pour offrir de nouveaux produits tout au long de l'année.

Merci de faire **toujours le bon choix** en privilégiant et en mettant en valeur les aliments d'ici. **Vos choix comptent pour beaucoup dans l'économie du Québec.**

Chantal Fontaine

Québec

CHRONIQUE PLACEMENT

LANDRY MORIN
Gestionnaires de portefeuille

RETRAITE

Quand pourrez-vous prendre votre retraite?

Comment savoir quand le temps est venu de se retirer? L'espérance de vie de la génération des baby boomers nous laisse entrevoir une retraite longue et coûteuse et certains craignent de manquer d'argent.

La clé se trouve dans le calcul que vous ferez pour déterminer de quels montants vous aurez besoin. La plupart des gens surestiment la capacité financière de prendre leur retraite ou l'âge à laquelle ils peuvent quitter complètement la vie active. Voici une démarche pour vous aider à faire cette importante planification.

Il n'est jamais trop tard pour commencer à planifier

Si vous n'avez pas encore de plan, il est temps d'en faire un même à 45 ou à 50 ans.

- Faites votre budget : pour prévoir ce dont vous aurez besoin, vous devez connaître vos dépenses actuelles;
- Économisez autant que vous le pouvez : éliminez les dépenses superflues. L'épargne périodique est un bon moyen de parvenir à faire des économies de manière disciplinée. Commencez par votre REER et votre CÉLI. Si vous utilisez une corporation (holding personnel), évitez de faire des retraits, ce qui est épargné devrait y rester;
- Éliminez toutes les dettes en commençant par celles dont les intérêts ne sont pas déductibles. Au moment de la retraite, toutes les dettes devraient être éliminées;
- Soyez réceptif à une retraite progressive ou à retarder la date de votre retraite, c'est peut-être une solution pour vous;
- Revoyez vos projets et vos besoins financiers à la retraite;
- Consultez votre planificateur financier pour vous aider à faire des choix éclairés;
- Pensez à votre succession;

Votre sécurité financière à long terme

Le calcul est simple et repose sur la projection des revenus et des dépenses que vous aurez. Vos revenus doivent être plus élevés que vos dépenses.

1. Commencez par l'estimation des revenus des régimes publics.

- Pension de sécurité de vieillesse (SV), consultez le site de l'Agence du revenu du Canada pour estimer ce à quoi vous aurez droit www.cra-arc.gc.ca.
- Régie des rentes du Québec (RRQ), consultez leur site pour obtenir votre relevé et l'estimation des revenus prévus www.rrq.gouv.qc.ca.
- Supplément de revenu garanti (SRG), consultez les conditions d'admissibilité.

Ces régimes sont tous indexés au coût de la vie.

2. Estimez les revenus qui proviendront de vos régimes enregistrés et des autres formes d'épargne.

- Vos régimes tels que REER, CRI, CÉLI, Régime de l'employeur à prestation déterminée (PD) ou à cotisation déterminée (CD), régime d'épargne collective

Les revenus que vous retirez de vos placements devraient suivre le coût de la vie.

Il est important de vous familiariser avec l'étendue des conditions et des restrictions de vos régimes de retraite, relisez les contrats. La RRQ offre sur son site un outil de simulation des revenus de retraite, pour y accéder tapez *SIMULR* sur un moteur de recherche.

3. Faites une estimation réaliste de vos dépenses actuelles et indexez-les au coût de la vie.

- Faites un budget mensuel pour les dépenses régulières et ajoutez les dépenses qui se font sur une base annuelle, comme les taxes et les assurances. Vous pouvez consulter le site de l'Institut québécois de planification financière (IQPF) www.iqpf.org.
- L'estimation pour les soins de santé non couverts dans un centre de soins longue durée peut être intégrée dans vos calculs, selon votre cas particulier pour évaluer vos besoins à long terme.

Le coût de la vie peut varier durant la retraite, je vous recommande de prendre un taux d'indexation de 2 à 3 % qui sera réajusté avec les années si nécessaire.

4. Posez-vous les bonnes questions et impliquez votre conjoint(e).

- Les réponses auront un impact sur le quand, le comment et le combien vous aurez besoin à la retraite.
  - Où habiterez-vous et quels sont vos projets, vos ambitions à la retraite?
  - Quand débuteront les retraits du RRQ?
  - Quand commencerez-vous les retraits de vos REER?
  - Comment ferez-vous face aux exigences des soins de santé à long terme?
  - Selon votre situation personnelle, votre planificateur financier pourra vous poser d'autres questions.

5. Est-ce que ça fonctionne?

Pour y arriver, il faut peut-être faire des ajustements sur les hypothèses que vous contrôlez. La solution se trouve parfois dans des compromis de transition :

- Retarder la retraite
- Travailler à temps partiel
- Réduire vos dépenses
- Trouver d'autres moyens d'augmenter vos revenus, etc.

Les gens qui se sentent bien à la retraite sont ceux qui ont bien planifié.

Les Tapis

FlexMédi@

affichage numérique

- DÉMARQUEZ-VOUS
- AUGMENTEZ VOS REVENUS
- PRODUIT INNOVATEUR ET EXCLUSIF

- Voici une nouvelle façon pour vous d'AUGMENTER VOS REVENUS sans aucune gestion ni espace supplémentaire en magasin.
- Opportunité de PROMOUVOIR la marque maison ainsi que de nouveaux produits et ce, À CHAQUE MOIS.
- Parce qu'ils vous offrent une VISIBILITÉ et un IMPACT INCONTOURNABLE.
- Parce qu'ils atteignent une clientèle en lieux de CONSOMMATION DIRECTE.
- Parce qu'ils suscitent et engendrent l'intérêt des consommateurs par leur ORIGINALITÉ et leur QUALITÉ D'IMPRESSION SUPÉRIEURE.

www.flex-media.ca

KIT MÉDIA

Yves Turgeon
Propriétaire
Cell. : 418 333-5076
flexmedia@tlb.sympatico.ca

CHRONIQUE RESSOURCES HUMAINES

FORMATION

Formez vos commis dès l'entrée en poste!

Un nouveau commis entre en poste chez vous. Vous voulez lui démontrer l'importance de son rôle dans votre magasin et lui permettre de développer rapidement sa confiance dans l'exécution de ses tâches. La qualité de l'accueil que vous lui réserverez influencera directement sa productivité et sa motivation; votre approche contribuera aussi à établir un sentiment d'appartenance et à le rendre plus réceptif à la formation.

C'est au cours de la période d'intégration de votre nouvel employé que vous serez en mesure de lui confirmer ses capacités à bien s'acquitter de ses tâches. Sachez donc lui transmettre toute l'importance de la formation qu'il recevra, tant pour lui-même que pour le bon fonctionnement de l'entreprise.

Durant la période de formation, et avec l'aide de son superviseur et de ses collègues, l'employé doit s'approprier ses fonctions de travail. De cette façon, il acquiert dès son arrivée de bonnes méthodes de travail, lesquelles lui permettront notamment de diminuer les risques d'accident. Bien initié à ses tâches et étroitement encadré, il sera plus rapidement efficace dans son poste. En plus d'établir des liens de confiance avec son superviseur et ses collègues, il réalisera l'importance de son travail au sein de l'équipe et ne se sentira pas isolé.

Trop peu d'employeurs offrent des formations structurées pour les postes d'entrée tels que commis, aide, emballeur… **Pourtant, le fait d'établir un plan de formation structuré et adapté à la réalité de chacun des postes vous permettra de gagner temps et argent**. Pour ce faire, consultez la description de tâches du poste, listez les connaissances à acquérir et comparez-les avec les compétences et les expériences du nouvel employé. Cette petite analyse toute simple ne vous demandera que quelques minutes et vous permettra de préciser les besoins en formation de votre recrue.

Une formation de base offerte dès l'arrivée en poste permet non seulement à l'employé de bien accomplir ses tâches, mais également de réagir avec confiance et efficacité aux problématiques ou situations qui sortent de l'ordinaire.

N'oubliez pas que la rétroaction est primordiale! Ainsi, lorsque votre employé sera bien intégré, consultez-le pour explorer avec lui s'il a de nouveaux besoins d'apprentissage. Les employés connaissent mieux que quiconque leurs lacunes et leurs aspirations quant à leurs compétences. N'hésitez pas à lui demander si la formation qu'il a reçue est suffisante et adéquate; soyez cependant prêt à répondre à ses demandes, le cas échéant.

Plusieurs outils existent déjà pour vous faciliter la tâche. Le CSMOCA en propose qui sont à la fois simples d'utilisation et bien adaptés à votre réalité. N'hésitez pas à nous contacter, nous pourrons vous aider dans vos recherches : www.csmoca.org

Nadine Moranville,
chargée des communications CSMOCA

2 OUTILS INDISPENSABLES POUR EN CONNAÎTRE DAVANTAGE SUR LE COMMERCE DE **DÉTAIL** ET DE **GROS** DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION

Le CSMOCA met à votre disposition un portrait du secteur du commerce de l'alimentation au Québec pour le COMMERCE DE DÉTAIL et le COMMERCE DE GROS.

LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDÉS :

- L'emploi
- Les tendances socioéconomiques
- Les types de commerces
- Les métiers et professions
- Les programmes d'études et de formation
- Des données segmentées par régions administratives

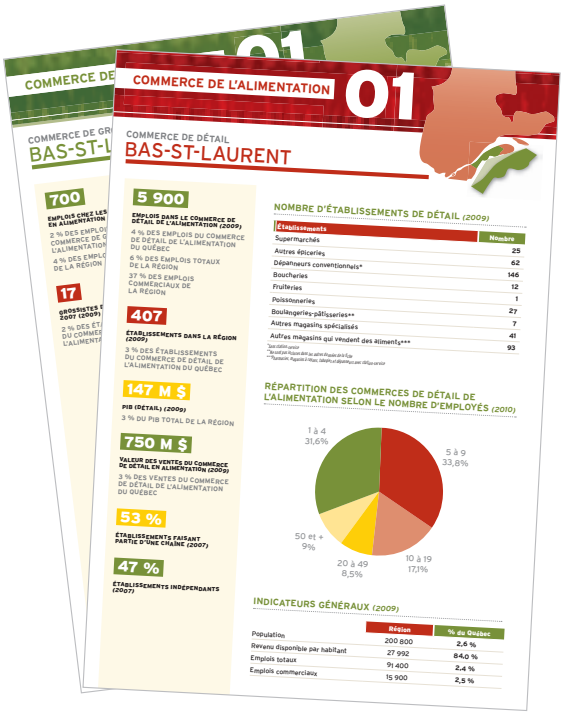

Fiches régionales

Diagnostic sectoriel

OÙ TROUVER LE CONTENU ?

Le contenu du diagnostic et les fiches régionales seront disponibles *(à partir de juin 2011)* au : **www.csmoca.org**

Pour de plus amples renseignements :

CSMOCA
Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DU COMMERCE DE L'ALIMENTATION
1030, RUE BEAUBIEN EST, LOCAL 301
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2S 1T4

T 514 499-1598
F 514 499-3483
WWW.CSMOCA.ORG
INFO@CSMOCA.ORG

MISSION PRÉVENTION

POLITESSE

Le système de détection électromagnétique : comment réagir lorsqu'il se déclenche?

Il existe différents types de systèmes de détection électromagnétique, mais tous ont comme but de prévenir les pertes reliées aux vols. De toute évidence, il n'y a aucun système qui préviendra les vols à 100 %, mais il faut comprendre que ceux-ci sont des outils qui peuvent avoir un impact direct sur le retour sur investissement lorsqu'ils sont utilisés de façon adéquate par les employés.

Plusieurs employés voient ces systèmes comme étant la réponse à toute détection de marchandise dissimulée ou encore, certains ne savent pas comment réagir lorsqu'ils sont déclenchés. Il est important de souligner que tout système de prévention est seulement un outil dissuasif pour les voleurs. En aucun temps ces systèmes ne remplacent la vigilance des employés ni le service à la clientèle!

Déclenchement du système

Il est important de réagir lorsque le système est déclenché. Pour ce faire, l'approche qui est privilégiée pour aborder le client est très importante. Cette approche doit être faite dans le respect et ne doit en aucun temps être agressive, tant par le ton employé que par les gestes posés par la personne qui aborde le client.

Il est important de souligner que le client n'est pas toujours la cause du déclenchement du système de prévention. Il arrive parfois que les employés soient responsables en raison d'un oubli d'une étiquette électromagnétique lors de la transaction à la caisse. En gardant cette possibilité en tête, voici quelques conseils pratiques sur la façon d'approcher un client qui a déclenché le système :

Un seul employé doit approcher le client. L'employé qui se trouve le plus près du client au moment du déclenchement est celui qui doit aborder cette personne. NOTE : Si le seul employé se trouvant près du client est celui qui est derrière le comptoir caisse et qu'il est occupé à procéder à une transaction, celui-ci doit intervenir en demandant au client de revenir au comptoir, tout en s'excusant.

L'approche doit se faire poliment, en marchant vers le client et non en courant. Il est important de ne pas crier après ce dernier afin de ne pas le mettre dans une situation plus embarrassante que celle qui se déroule. Surtout, il ne faut pas oublier que cette situation se produit peut-être à cause de l'erreur d'un employé à la caisse.

La politesse sera de mise. Vous aller devoir vous excuser auprès du client en lui mentionnant que le retrait d'une étiquette a probablement été oublié. De plus, vous aller également devoir lui demander s'il veut bien vous remettre son sac afin que vous puissiez faire la vérification des articles. NOTE : Il est important de ne pas arracher le sac ou la marchandise des mains du client. En tendant la main vers lui, il aura l'opportunité de vous le remettre.

S'éloigner du système avec le client une fois que le sac ou la marchandise vous sont remis. Ceci permettra non seulement au système d'arrêter de sonner, mais aussi empêchera les regards curieux des passants.

Toujours de façon polie, **demandez au client de vous remettre également la facture pour son achat**. Une fois rendu au comptoir caisse, il vous sera possible de vérifier si une étiquette a été oubliée, mais également de vérifier si tous les articles se retrouvant dans le sac sont les mêmes qui figurent sur la facture, pas plus, pas moins!

ATTENTION : Si les articles inscrits sur la facture ne correspondent pas à ceux contenus dans le sac, **il est important de ne pas accuser le client de tentative de vol**. Certes, il y a une possibilité qu'un vol ait été commis, mais il y a également une possibilité que cet article ait été accidentellement placé dans le sac par erreur par le caissier ou encore par un enfant accompagnant le client, etc. Il sera plus efficace d'indiquer au client que le caissier a omis de passer l'article au lecteur optique. Ceci vous permettra ainsi de demander au client s'il désire toujours l'article en question ou avec quel mode de paiement il désire payer celui-ci.

Une fois les articles vérifiés et l'étiquette ayant déclenché le système retirée, il est plus efficace du **point de vue service à la clientèle de passer les barrières avec le sac ou la marchandise et d'attendre le client de l'autre côté**. Une fois qu'il aura franchi ces bornes, il vous sera possible de lui remettre son achat tout en vous excusant une fois de plus!

Si lorsque le client franchit les barrières le système se déclenche à nouveau, il s'avère important de ne pas paniquer et de demeurer calme.

Dans une telle circonstance, nous vous recommandons d'utiliser une approche de service à la clientèle. C'est-à-dire, indiquer au client que vous désirez trouver avec lui ce qui a fait déclencher le système afin d'éviter que cela ne se reproduise dans tous les autres commerces qu'il fréquentera. **Si lors de cette vérification un ou des articles appartenant à votre commerce sont trouvés, dissimulés sur la personne, il est de votre droit de reprendre les articles**. Il est de votre droit de mettre la personne en état d'arrestation et de l'amener dans le bureau en attente des policiers, mais cette option comporte plusieurs étapes cruciales qui ne peuvent être ignorées. La lecture des droits, la préparation de documents et/ou de formulaires à remplir, etc. rien ne doit être oublié. Puisque cette option peut devenir complexe, **nous vous recommandons plutôt d'informer le client au moment de la récupération du ou des articles qu'il doit quitter votre magasin et qu'il n'y est plus le bienvenu**. Votre message aura été compris !

Johanne Brunet
Directrice des opérations – Consultation
Groupe Conseil VCS

AVIS AUX DÉTAILLANTS

Pour faire suite à certaines communications reçues récemment, nous aimerions rappeler les éléments suivants découlant de la réglementation et des ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique (CRUs) :

1 Les embouteilleurs de boissons gazeuses et les brasseurs (directement ou via Recycan) sont tenus de récupérer les contenants consignés qui leurs sont remis par les détaillants. Il ne leur est pas permis de discriminer selon la marque des produits. Les exceptions sont les suivantes :

- Les brasseurs **ne sont pas** tenus de récupérer des contenants de plastique et de verre de boissons gazeuses ;
- Les embouteilleurs **ne sont pas** tenus de récupérer des contenants de bière en verre ;
- Les embouteilleurs qui ne vendent aucun contenant de verre **ne sont pas** tenus de les récupérer non plus.

2 Les embouteilleurs et les brasseurs qui se présentent chez un marchand doivent reprendre **tous les contenants du même type** que ceux qu'ils vendent. Ils ne peuvent pas décider de laisser sur place un certain type de contenants qu'ils vendent (ex : récupérer l'aluminium mais laisser le plastique ou reprendre les contenants de leurs propres marques en laissant ceux vendus par des compétiteurs).

3 Si un embouteilleur ou un brasseur se présente dans un magasin, le détaillant **ne peut pas refuser** de lui remettre les canettes d'aluminium en lui disant qu'il les réserve pour quelqu'un d'autre.

4 Les marchands ne peuvent pas exiger d'un embouteilleur ou d'un brasseur de payer un montant fixe par sac pour les sacs qui proviennent des récupératrices automatisées puisque les quantités peuvent varier. Il est demandé aux marchands **d'attacher les coupons** associés aux sacs à récupérer. Ces coupons font foi du nombre de contenants dans les sacs.

5 Les marchands doivent **respecter la ligne verte** sur les sacs lorsqu'ils font la récupération sans utiliser de récupératrices automatisées. Si les sacs sont remplis jusqu'à la ligne verte, les quantités moyennes seront telles que définies lors des tests (petites canettes = 240 unités ; king cans = 100 ; PET de 2 litres = 40 ; PET d'un litre = 80 ; PET de moins d'un litre = 120 ; PET mélangé = 100).

Advenant qu'un Récupérateur ne respecte pas les dispositions définies dans le présent document, nous vous rappelons que vous pouvez communiquer en tout temps avec **BGE au 514-747-7737**, s'il s'agit d'un embouteilleur, ou avec **Recyc-Québec au 514-352-5002**, s'il s'agit d'un brasseur.

Nous rappelons à toutes les parties impliquées dans le système de consigne des contenants à remplissage unique qu'il en va de l'efficacité et de l'exactitude du système de respecter les règles de fonctionnement prévues par la réglementation et aux ententes.

L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC

Boissons Gazeuses Environnement

RECYC-QUÉBEC

Québec

Tendre Raffiné
Veau de lait du Québec
www.veaudelait.com

Étant soucieux de la satisfaction de votre clientèle, cette dernière mérite ce qu'il y a de mieux.

C'est pourquoi les 250 producteurs de veaux de lait du Québec prodiguent quotidiennement les soins nécessaires afin de produire le meilleur veau qui soit.

Depuis longtemps, le Veau de lait du Québec est reconnu pour sa qualité, sa constance et son uniformité.

Sa viande rosée, tendre et raffinée est hautement appréciée par les consommateurs les plus exigeants.

Acheter du Veau de lait du Québec, c'est encourager les producteurs d'ici!

www.veaudelait.com
/veaudelait

VOUS POURRIEZ **GAGNER** **1 DES 2 VOITURES MINI COOPER OU 30 000 $ COMPTANT!***

Des soumissions qui font jaser.

Chez TD Assurance Meloche Monnex, nous connaissons l'importance d'économiser autant que possible. En tant que membre de l'**Association des détaillants en alimentation du Québec**, vous pourriez profiter de tarifs de groupe avantageux et d'autres privilèges exclusifs, grâce à notre partenariat avec votre association. Nous sommes convaincus que nous pouvons rendre l'assurance d'une simplicité sans égal afin que vous puissiez choisir votre protection en toute confiance.

Demandez une soumission en ligne au
www.adaq.tdassurance.com
ou téléphonez au 1-866-296-0888
Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.
Samedi, de 9 h à 16 h.

TD Assurance Meloche Monnex est le nom d'affaires de PRIMMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE, laquelle souscrit le programme d'assurances habitation et auto.
En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.
*Aucun achat requis. Le concours se termine le 13 janvier 2012. Chaque gagnant a le choix de son prix, entre une MINI Cooper Classique 2011 (incluant les taxes applicables et les frais de transport et de préparation) d'une valeur totale de 28 500 $, ou un montant d'argent de 30 000 $ canadien. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Concours organisé conjointement avec Sécurité Nationale compagnie d'assurance. Peuvent y participer les membres ou employés et autres personnes admissibles appartenant à tous les groupes employeurs ou de professionnels et diplômés qui ont conclu un protocole d'entente avec les organisateurs et qui, par conséquent, bénéficient d'un tarif de groupe. Le règlement complet du concours, y compris les critères d'admissibilité, est accessible sur le site www.groupe.tdassurance.com. Le prix peut différer de l'image montrée. MINI Cooper est une marque de commerce de BMW AG utilisée sous licence qui n'est pas associée à cette promotion et ne la commandite d'aucune façon.
MD/Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et(ou) dans d'autres pays.

SIAL 2012

Marché de l'alimentation **Nord-Américain**

Canada

Montréal

• sialcanada.com •

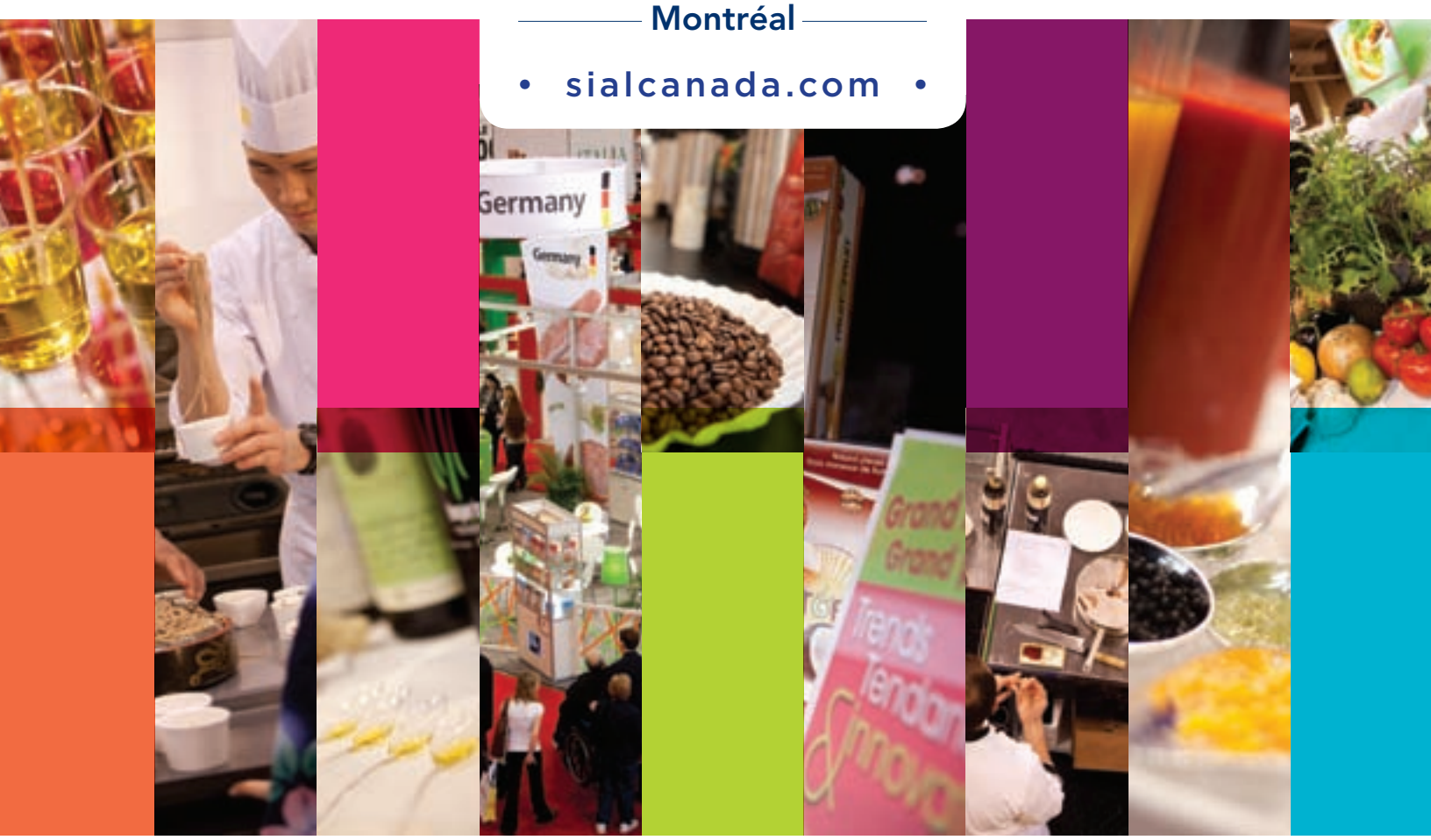

9, 10, 11 MAI

2012

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

un événement
comexposium
The place to be

TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

INNOVATIONS ALIMENTAIRES CANADA

LE LIEU DE RENCONTRE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE CANADIENNE

Le plus GRAND événement en santé et sécurité du travail au Québec. Soyez-y !

- ✓ 200 EXPOSANTS
- ✓ 24 CONFÉRENCES
- ✓ SOLUTIONS ET DÉMONSTRATIONS

www.grandrendez-vous.com

CSST

DCP301-221 (2011-08)

POUR UNE HISTOIRE SANS FAIM

La Fondation Tirelire est un organisme sans but lucratif qui tous les jours mobilise ses efforts pour combattre la faim. En apportant un soutien financier aux organismes communautaires œuvrant dans l'alimentation, **la fondation encourage l'action collective et les solutions novatrices** qui permettent de soulager la faim chez les plus démunis.

Fondation Tirelire

Les producteurs de porcs du Québec aident les organismes à soulager la faim

www.fondation**tirelire**.com

TCAQ

TABLES DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC

Les tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) ont pour mission la coordination des efforts de développement du secteur bioalimentaire régional du Québec.

Les 15 TCAQ sont régies par des conseils d'administration dont les membres proviennent des différents maillons de la filière agroalimentaire régionale et des organismes de développement bioalimentaire œuvrant sur les plans local et régional.

Les TCAQ ont doté la plupart des régions du Québec d'une planification stratégique régionale pour le développement du secteur bioalimentaire. Ces plans ont permis de stimuler une dynamique concertée pour le développement agroalimentaire régional.

« CRÉATEURS DE SAVEURS CANTONS DE L'EST »

Lancement d'une marque distincte pour les aliments de chez nous!

C'est entouré de plus d'une trentaine d'entreprises agroalimentaires que le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE) a lancé le 7 juillet dernier la nouvelle marque régionale qui vise à promouvoir la consommation des aliments produits dans les Cantons de l'Est. Plusieurs intervenants économiques de la région étaient présents et ont souligné l'importance d'identifier plus clairement la provenance des produits agroalimentaires que nous consommons au quotidien. Danny Saint-Pierre chef très actif et innovateur dans le milieu de la restauration québécoise, s'est aussi joint aux invités pour faire part de son engagement à utiliser des produits régionaux dans ses recettes. Un site Internet a été créé pour faciliter la recherche d'entreprises et de produits régionaux. L'adresse : www.createursdesaveurs.com. Pour plus de détails, communiquez avec Mme Vicky Villeneuve, coordonnatrice régionale au 819 346-8905.

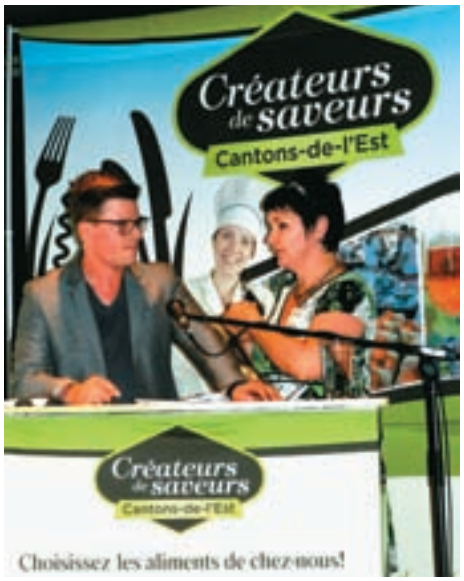

▲ Vicky Villeneuve s'entretient avec Danny Saint-Pierre sur les nombreux avantages à consommer des produits locaux.

Chaudière-Appalaches

En vélo ou sur l'eau, la population a pu profiter d'activités hautes en couleurs cet été en Chaudière-Appalaches!

Cet été, la TACA a lancé une nouvelle activité appelée *Vélo gourmand* qui vise à allier plaisirs gourmands et activité physique. Trois circuits ont été proposés : à Lévis le 9 juillet, dans Bellechasse le 23 juillet et dans Lotbinière le 20 août dernier. Les participants ont parcouru une soixantaine de kilomètres dans la région et ont visité trois arrêts gourmands allant de la fromagerie à la bergerie, en passant par le verger! Cette activité a permis de créer des rencontres entre les producteurs et les consommateurs dans un cadre favorable à l'appréciation des produits bien de chez eux.

En plus de pédaler en Chaudière-Appalaches, les résidents ont pu profiter de l'activité *Vent de saveurs* sur le Saint-Laurent qui s'est tenue pour une troisième année consécutive tous les vendredis de juillet. Les usagers des traversiers reliant Québec et Lévis ont pu découvrir les produits d'une dizaine d'entreprises différentes. L'objectif a été encore une fois de créer un lieu d'échange entre les producteurs et les consommateurs. Les producteurs présents ont fait déguster gratuitement leurs produits, tout en partageant leur passion pour leur métier. Pour le producteur, il s'agissait également d'une occasion de rencontrer les consommateurs et d'échanger sur leurs préoccupations et leurs besoins. L'offre a été considérable : produits de l'érable, fromages, petits fruits, produits transformés, jus frais et chocolat, il y en avait pour tous les goûts!

Rappelons que ces activités permettent de joindre le consommateur dans ses activités quotidiennes tout en insérant l'achat local dans ses préoccupations. La TACA poursuit ses travaux dans ce sens.

Source :

Pascale Beauregard
Coordonnatrice aux évènements
Table agroalimentaire
de Chaudière-Appalaches
5410, boul. de la Rive-Sud, bureau 77
Lévis, Québec, G6V 4Z2
Tél. : 418 837-9008, poste 229

BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

Les nouveaux billets canadiens en polymère

Sûrs • Durables • Novateurs

Êtes-vous prêts?
Commandez votre trousse d'information gratuite pour en savoir plus.

100 $: dès novembre 2011

50 $: dès mars 2012

20 $, 10 $ et 5 $: d'ici la fin 2013

www.banqueducanada.ca/billets • education@banqueducanada.ca • 1 888 513-8212